RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

92 – COIFFURE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 Rue Sadi Carnot 92000 NANTERRE

R.C.S. NANTERRE B 509 724 456

RAPPORT DU LIQUIDATEUR A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu me confier, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, je vous ai réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous présenter les comptes définitifs de liquidation arrêtés le 31 Décembre 2024, de vous informer des dernières opérations de liquidation que j'ai pu effectuer jusqu'à ce jour et de vous faire part des propositions de partage qui sont soumises à votre approbation.

Tous les documents prescrits par la loi vous ont été envoyés avec le présent rapport pour votre information, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2024
- le texte des résolutions proposées.

1°) PRESENTATION DES COMPTES DEFINITIS DE LIQUIDATION

Après cession de tous les éléments d'actif et paiement de tous les créanciers sociaux, le solde du compte définitif de liquidation s'élève à un boni de 63 euros.

2°) PROPOSITIONS DE PARTAGE

Je vous propose, en conséquence, d'affecter le mali de liquidation, qui, je vous le rappelle, s'élève à 1.128 euros aux comptes courants d'associés.

J'espère que ces propositions emporteront votre approbation et que vous voudrez bien, ainsi, me donner quitus de ma gestion en adoptant le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le liquidateur,

[redacted]